

Termes de références Assistant technique en pastoralisme

A. Contexte

Le Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres a pour objectif global d'améliorer les conditions de vie des communautés pastorales en promouvant une gestion durable des ressources naturelles.

Il vise en particulier : 1) à améliorer la disponibilité globale de fourrages grâce à l'implantation de nouveaux points d'eau et à une meilleure gestion des parcours, et 2) à atténuer la dégradation des terres et des infrastructures par des actions de lutte anti-érosive et de restauration du couvert végétal. Ses actions seront mises en œuvre à partir des schémas d'aménagements des zones de parcours qui auront été négociés avec les différentes communautés et validés par les comités de suivi régionaux.

Pour appuyer respectivement le responsable en gestion des ressources fourragères et le responsable en ressources hydrauliques de l'Unité de Gestion du Projet à la mise en place de cette stratégie, le programme a décidé de faire appel à un assistant technique international spécialisé en pastoralisme. La durée de l'assistance technique en pastoralisme est de 3 ans pour chaque expert, et s'étendrait sur la période 2010 à 2012.

B. Objectifs de l'expertise en pastoralisme

L'expert devra contribuer à améliorer les connaissances nationales sur les systèmes d'élevage, les potentialités des parcours ainsi que des productions animales et l'amélioration de la gestion des parcours. Il/ Elle aura aussi un rôle essentiel de transfert des compétences techniques et opérationnelles aux agents du Ministère de l'Agriculture, afin que ceux-ci puissent continuer à gérer techniquement et méthodologiquement le programme après son départ.

C. Qualifications et taches requises de l'expertise en pastoralisme :

L'assistant technique aura un niveau ingénieur en élevage et possèdera une expérience en pastoralisme d'au moins dix ans.

Il/ Elle devra :

- avoir une bonne connaissance de l'élevage pastoral et de la gestion des ressources naturelles en zone aride, de préférence en Afrique ;
- maîtriser l'approche participative ainsi que les techniques de négociations et de médiation.

Il/ Elle devra également faire la preuve d'une forte capacité à travailler en équipe dans une perspective de transfert de connaissances. Il/ Elle possèdera en outre une bonne maîtrise de la langue française ainsi qu'une bonne aptitude à la capitalisation et à la rédaction.

Taches de l'assistant technique

Sous la supervision du coordinateur du programme, l'assistant technique en pastoralisme sera chargé d'appuyer le responsable national en ressources pastorales pour les tâches suivantes :

- Promouvoir l'approche participative et négociée du programme, notamment en appuyant méthodologiquement les équipes locales chargées du diagnostic participatif des communautés pastorales, de leurs zones de parcours et de leur problématiques ;

- Définir la situation actuelle de productivité des parcours (quantité, qualité fourragère et période de disponibilité des différentes espèces) dans les zones focales du programme, qui servira de référence pour le système de suivi-évaluation ;
- Superviser les études relatives à la composante pastorale et animale (étude zootechnique, recensement des troupeaux, étude des règles d'usage des ressources naturelles) ;
- Identifier et analyser les systèmes d'élevage et les modes de gestion des pâturages existants dans le pays, établir une typologie de ces systèmes fondée sur leur rationalité et les différenciations sociales existantes, analyser leurs performances techniques et économiques ;
- Analyser les stratégies des éleveurs pour répondre aux situations de sécheresse et mettre en œuvre des aménagements permettant le renforcement de ces stratégies ;
- Identifier de façon détaillée les différents axes de déplacement des animaux et les cartographier sur un SIG à l'échelle 1/100 000.
- Promouvoir la restitution des études aux communautés pastorales
- Contribuer techniquement et méthodologiquement à l'élaboration concertée des schémas d'aménagement pastoraux dans chacune des zones focales du programme ;
- Définir les indicateurs de suivi des activités d'amélioration des zones de parcours, notamment les indicateurs zootechniques et ceux concernant la productivité des parcours et leur capacité de charge ;
- Analyser les filières de commercialisation du bétail et de ses produits, évaluer la pertinence d'interventions à ce niveau pour améliorer la situation économique des éleveurs ;
- Former les techniciens nationaux dans le domaine du pastoralisme
- Favoriser la capitalisation du programme et les réflexions sur le code pastoral